



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LE CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX DANS LE CADRE
DES CLASSES "IN SITU" 2018-2019**

**DÉCISION N° AU-18-404
EN DATE DU 24 DECEMBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°2017-4936 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Anne Laurence ROUGER, 10^{ème} Maire-adjoint ;

CONSIDERANT la volonté de la Ville de proposer, dans le cadre des sorties scolaires, des ateliers de découverte du Château de Vincennes ;

CONSIDERANT la proposition du Centre des Monuments Nationaux d'organiser 4 ateliers pour 5 classes de CM1 ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec le Centre des Monuments Nationaux pour l'année 2018-2019, relative aux modalités d'accueil des groupes d'élèves vincennois, sur la base du tarif suivant : 2 200 € (DEUX MILLE DEUX CENTS EUROS) pour les 20 ateliers ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, au chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

Signé

Anne-Laurence ROUGER

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20181224-lmc1H5900H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/12/2018 Date de Publication : 24/12/2018
